

AUTIZE CONDUITE
34 Avenue Mal De Lattre de Tassigny
79320 - Moncoutant-sur-Sèvre

REGLEMENT INTERIEUR

Les élèves de l'auto-école, sont tenus de respecter le règlement intérieur.

Toute leçon non décommandée 48 heures ouvrables à l'avance reste due.

Toute leçon prise doit être réglée d'avance. Aucune leçon ne peut être décommandée à l'aide du répondeur.

Pour assurer le bon fonctionnement de l'établissement, la direction se réserve le droit d'annuler ou de modifier les rendez-vous de conduite ou de code sans préavis ni dédommagement.

Aucune présentation ne sera faite à l'examen pratique, si le solde du compte n'est pas réglé en intégralité 24 heures auparavant. Dans le cas contraire, l'auto-école se réserve le droit de réattribuer la place à un autre candidat.

Les élèves sont tenus de ne pas fumer à l'intérieur de l'établissement, ni dans les véhicules écoles, ni de consommer ou d'avoir absorbé toute boisson alcoolisée ou tout produit pouvant nuire à la conduite d'un véhicule (drogue, médicaments...) Les élèves sont tenus de ne pas manger et boire dans la salle de code, ainsi que de ne pas mettre les pieds sur les chaises.

Les élèves sont tenus de respecter les horaires des cours collectifs affichés dans les locaux pour ne pas perturber le bon déroulement des séances.

A chaque leçon de conduite l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage numérique, et d'une pièce d'identité.

Les cours ont lieu dans la salle de l'établissement, en individuel, ou en collectif, selon les horaires.

L'enseignement théorique général se fait par thème avec différents supports audiovisuels. Les tests avec corrections et les examens blancs sont faits de la même façon.

Il est demandé aux élèves de ne pas parler pendant les tests.

Les téléphones portables doivent être éteints pendant les cours.

Le jour de l'examen pratique l'élève doit être muni de son livret d'apprentissage numérique et de sa pièce d'identité en cours de validité ainsi que de l'attestation de fin de formation initiale pour les élèves en AAC.

Les élèves doivent avoir une tenue vestimentaire et un comportement correct en cours et le jour de l'examen.

Les élèves sont tenus de respecter la propreté des locaux, du matériel, des véhicules et des sanitaires. Toute dégradation du matériel ou des locaux sera facturée au responsable des faits.

Le présent règlement entre en application dès la signature du contrat.

LA DIRECTION



AUTIZE CONDUITE
34 av. Mal de Lattre de Tassigny
79320 MONCOUTANT SUR SEVRE
Tél : 05.49.74.78.07
N° Agr : E1007903550
Siret : 520 160 953 00037